Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260305-DEL7CM04032026-DE

COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, Mme LE MESTRE Sandra, Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. JAOUEN François, M. PELLEN Jean Luc, M. LE GOFF Yves, Mme TREBAOL Solange, Mme. MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, Mme HANSJACOB Danièle, Mme PHILIP Françoise, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul, Mme QUEMENEUR Marie-Thérèse, M. REDOUTE David.

ABSENTS : M. MARCHADOUR Hervé, M. LIORZOU Guillaume, M. HABASQUE Claude, M. MORIN Ludovic, Mme LÉON Sylvie.

PROCURATIONS :
M. MARCHADOUR Hervé donne procuration à Mme PAGE Evelyne.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra.
M. HABASQUE Claude donne procuration à Mme FAGON Maryvonne.
Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme MITH Marie-Françoise

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP/CP POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT ET D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE - DELIBERATION N° 7

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 01/07/2025, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la construction de deux nouvelles salles de sport au complexe sportif de Touroussel pour un montant de 2 099 700 € HT soit 2 519 640 € TTC. La répartition des dépenses qui a été retenue pour les exercices 2025, 2026 et 2027 est la suivante.

Autorisation de programme n°2025/1 TTC	2025	2026	2027
2 519 640 €	850 000 €	1 220 000 €	449 640 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260305-DEL7CM04032026-DE

Compte tenu de l'avancement des travaux, des avenants et des fa[illegible] nécessaire d'actualiser cette autorisation de programme de la manière suivante :

Autorisation de programme n°2025/1 TTC	2025	2026	2027
2 595 960 €	700 000 €	1 500 000 €	395 960 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'actualisation de cette autorisation de programme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce nouveau plan de financement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.

BOURG-BLANC, le 5 mars 2026
Le Maire,
Bernard GIBERGUES

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.